

**COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL Municipal du 17 juin 2021**  
(consultation possible de l'enregistrement vidéo de la séance sur le site communal : [www.belloy-en-france.fr](http://www.belloy-en-france.fr))

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin, à vingt et une heures.  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, par son Maire, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël BARBAROSSA, Maire.

NOM	Fonction	Présent	Absents Excusés	Procurations à
Raphaël BARBAROSSA	Maire	Présent		
Jean-Marie BONTEMPS	Maire Adjoint	Présent		
Monique MOREAU	Maire Adjoint	Présent		
Alexis GRAF	Maire Adjoint	Présent		
Delphine DRAPEAU	Maire Adjoint	Présent		
Thibaut SAINTE-BEUVE	Maire Adjoint	Présent		
Aline CARON		Présent		
Florence ANSELLE		Présent		
Franck DEHAYS		Présent		
Jean-Claude TURBAN		Présent		
Claire PICARD			Excusée	Thibaut SAINTE-BEUVE
Sabine LOREA		Présent		
Céline MARACHE			Excusée	
Jérôme CHEVALLIER		Présent		
Stéphanie GUERIVE		Présent		
Joël DUARTE		Présent		
Maria MARAIS		Présent		
Jérôme HENNEQUIN		Présent		
Fatima MALEK		Présent		
<b>TOTAUX</b>		<b>17</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Secrétaire de Séance : Franck DEHAYS

En exercice	Présents	Procurations	Nombre de voix	Absents ou excusés
19	17	1	18	2

**OBJET:** N°1/17/06/21 Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29/04/2021

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2021.

Madame Fatima Malek demande quand sera son tour d'être secrétaire de séance. Monsieur le Maire indique qu'il est proposé dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, le conseiller suivant. Et que pour celui-ci, c'est Monsieur Franck Dehays, qui est proposé comme secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 3 (Jérôme Hennequin, Fatima Malek, Maria Marais)**

D'ADOPTER le Procès-verbal de la séance du conseil municipal 29 avril 2021.

### Démission d'un conseiller municipal et son remplacement

Suite aux démissions de Messieurs Thierry Garcin et de Daniel Guedon, Madame Maria Marais, candidate suivante sur la liste Belloy Autrement devient conseillère municipale.

Le courrier d'information à Monsieur le Préfet a été envoyé le 04 juin 2021, date de réception du courrier daté et signé de Monsieur Daniel Guedon.

Monsieur Thierry Garcin, conseiller municipal démissionnaire, sera remplacé par Madame Maria Marais, au sein des commissions communales auxquelles il participait, à savoir :

- Commission bâtiments
- Commission voirie, Environnement et Cadre de vie
- Commission Information Communication

Le tableau du Conseil Municipal est donc le suivant :

	FONCTION	Qualité	PRENOM & NOM	Date de Naissance	Date de la plus récente élection à la fonction
1	Maire	M	Raphaël BARBAROSSA	15/03/1950	15 mars 2020
2	1er Adjoint	M	Jean-Marie BONTEMPS	22/05/1950	15 mars 2020
3	2ème Adjoint	Mme	Monique MOREAU	02/04/1952	15 mars 2020
4	3ème Adjoint	M	Alexis GRAF	23/09/1971	15 mars 2020
5	4ème Adjoint	Mme	Delphine DRAPEAU	26/05/1977	15 mars 2020
6	5ème Adjoint	M	Thibaut SAINTE-BEUVE	03/01/1979	15 mars 2020
7	Conseiller Municipal	Mme	Aline CARON	18/03/1947	15 mars 2020
8	Conseiller Municipal	Mme	Florence ANSELLE	20/10/1965	15 mars 2020
9	Conseiller Municipal	M	Franck DEHAYS	12/06/1968	15 mars 2020
10	Conseiller Municipal	M	Jean-Claude TURBAN	27/03/1971	15 mars 2020
11	Conseiller Municipal	Mme	Claire PICARD	11/10/1972	15 mars 2020
12	Conseiller Municipal	Mme	Sabine LOREA	16/08/1973	15 mars 2020
13	Conseiller Municipal	Mme	Céline MARACHE	15/02/1975	15 mars 2020
14	Conseiller Municipal	M	Jérôme CHEVALLIER	12/04/1976	15 mars 2020
15	Conseiller Municipal	Mme	Stéphanie GUERIVE	27/05/1979	15 mars 2020
16	Conseiller Municipal	M	Joël DUARTE	08/07/1982	15 mars 2020
17	Conseiller Municipal	M	Jérôme HENNEQUIN	28/04/1970	15 mars 2020
18	Conseiller Municipal	Mme	Fatima MALEK	24/09/1977	15 mars 2020
19	Conseiller Municipal	Mme	Maria MARIS	27/04/1976	04 juin 2021

### JURY D'ASSISE 2022

#### Séance du Conseil Municipal du 17 juin 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 25 janvier 2021, Monsieur le Préfet du Val d'Oise fixe pour la commune de Belloy-en-France, le nombre de jurés à 2 pour la composition de la liste annuelle des 961 jurés appelés à siéger, en 2021, à la Cour d'Assises de Pontoise.

En application de l'article 2 et cet arrêté préfectoral et en vue de constituer la liste préparatoire un tirage au sort public s'effectuera à partir des listes électorales. Le nombre de noms devra être égal au triple du nombre fixé dans l'arrêté. Dans notre cas, 6 personnes doivent être tirées au sort.

En application du code de procédure pénale les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile ne doivent pas être retenues (exclure les jeunes gens nés à partir du 01/01/1999).

Avant de procéder au tirage au sort, Monsieur le Maire en explique les règles :

- tirage d'un chiffre représentant le numéro d'une page de la liste électorale
- tirage d'un chiffre représentant le numéro d'une ligne

Si la personne désignée est radiée ou ne correspond pas aux critères requis, c'est la personne se situant après sur la liste électorale qui sera retenue.

Ceci étant exposé, le tirage au sort public s'effectue.

Le tirage au sort désigne les personnes suivantes :

Madame Anne HAUGOMAT  
Monsieur Fabrice EUZENOT  
Madame Shirley BRUNET  
Monsieur Samy KAROUN  
Madame Guylaine JOUQUAND  
Madame Maud LEGAY

**OBJET: N°2/17/06/21 Participation Transport Scolaire**

Pour l'année scolaire 2020/2021, la participation communale était de 57,50€ par collégien Belloysien au collège de Montsoult, pour une carte de transport qui était de 119,00€, participation versée directement au prestataire transporteur choisi par le Conseil Départemental.

Pour l'année scolaire 2021/2022, le prix de la carte **reste à 119,00€.**

**Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE**

**POUR : 17**

**ABSTENTION : 1 (Delphine Drapeau)**

**CONTRE : 0**

**DE FIXER** la participation communale à hauteur de 57,50 € par tout collégien Belloysien, quelques soit le collège.

**OBJET: N°3/17/06/21 : Randonnée pédestre dénommée : « Boucle de Chappe»**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Parc naturel régional Oise-Pays de France a publié, après demande d'avis à M. le maire, une fiche de randonnée pédestre dénommée : « **Boucle de Chappe**», figuré sur le plan ci-joint.

Cet itinéraire se déroule sur certaines rues et certains chemins ruraux inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et situés dans la commune de **Belloy-en-France**.

Cette délibération donne l'autorisation par la Commune pour le passage sur ces chemins ruraux de cet itinéraire.

Cette délibération comporte l'engagement par la Commune de maintenir l'accès de ces chemins ruraux au passage des randonneurs et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés. Dans ce cas contraire un itinéraire de substitution devra être proposé.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE**

1) DECIDE

de donner un avis favorable pour un passage de la partie communale du circuit de randonnée dénommé « **Boucle de Chappe** » au départ de la gare de Belloy-Saint Martin

2) DECIDE

de donner son accord pour le passage

- dans la partie concernée des rues:

Rue du Général Leclerc

Rue Faubert

- et dans la partie concernée des chemins :

Chemin n°16 de Belloy-en-France

Chemin rural n°14

Chemin rural n°10 dit de Bouloy

Chemins rural n°4 dit de la Maison des 4 Orme

**OBJET: N°4/17/06/21 Modifications des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.**

Non Adhésion à la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

Non Adhésion à la compétence facultative « infrastructures de charge »

Monsieur Jean-Claude Turban, délégué de la commune auprès du SMDEGTVO, fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical en date du 15 avril 2021 de modifier les statuts du Syndicat mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise, et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Contribution à la transition énergétique » et/ou « infrastructures de charge »

Monsieur Jean-Claude Turban donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du syndicat, et de la proposition du SMDEGTVO :

A) D'approuver les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

Les articles 2 (objet), 3 (compétences) et 4 (missions et activités complémentaires) sont modifiés :

- Le Syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le Syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le Syndicat se dote de compétences optionnelles :  
Contribution à la transition énergétique,  
Infrastructures de charge,  
Energies renouvelables et efficacité énergétique ;
- Les missions et activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues.

B) Conformément à l'article 3.4 des statuts, la Commune

- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »
- Décide de ne pas adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

C) Conformément à l'article 3.5 des statuts, la Commune

- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge »
- Décide de ne pas adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge »

Madame Fatima Malek pose des questions concernant ce syndicat.

Monsieur Jean-Marie Bontemps indique que la commune est déjà adhérente pour ces compétences facultatives auprès du SIGEIF.

Monsieur Jean-Claude Turban précise que la commune ne peut pas adhérer à deux syndicats pour des mêmes compétences.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 3 (Jérôme Hennequin, Fatima Malek, Maria MARAIS)**

A) D'approuver les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

Les articles 2 (objet), 3 (compétences) et 4 (missions et activités complémentaires) sont modifiés :

- Le Syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le Syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le Syndicat se dote de compétences optionnelles :  
Contribution à la transition énergétique,  
Infrastructures de charge,  
Energies renouvelables et efficacité énergétique ;
- Les missions et activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues.

B) Conformément à l'article 3.4 des statuts, la Commune

- de ne pas adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

C) Conformément à l'article 3.5 des statuts, la Commune

- de ne pas adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge »

**OBJET: N°5/17/06/21 Tableau des effectifs 2021. - modification au 01 juillet 2021**

Suite aux départs en retraite d'agents, et aux besoins en personnel communal, il convient de modifier le tableau des effectifs. Ne sachant pas encore les grades exacts des recrutements, il faut proposer des possibilités de postes multiples. Ce tableau, une fois les recrutements effectués, et les départs en retraites effectifs sera remis à jour.

**Le Conseil Municipal**  
Après en avoir délibéré,  
**DECIDE**

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 3 (Jérôme Hennequin, Fatima Malek, Maria MARAIS)**

**DE FIXER le tableau des effectifs à compter du 01 juillet 2021 comme suit :**

<b>EMPLOIS</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Ancienne situation au 01 janvier 2021</b>	<b>Nouvelle situation au 01 juillet 2021</b>
<b><u>Secteur Administratif</u></b>			
Attaché	A	0	1
Attaché Principal	A	1	2
Rédacteur Chef	B	0	1
Rédacteur	B	0	1
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	2
Adjoint Administratif	C	2	3
Adjoint Administratif saisonnier	C	1	1
<b>TOTAL (1)</b>		<b>5</b>	<b>12</b>
<b><u>Secteur Technique</u></b>			
Adjoint Technique	C	5	5
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2
Adjoint Technique saisonnier	C	1	1
<b>TOTAL (2)</b>		<b>8</b>	<b>8</b>
<b><u>Secteur social</u></b>			
Agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles de 1 <sup>ème</sup> classe	C	2	2
Agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles de 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> Classe		0	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2 <sup>ème</sup> classe		0	1
<b>TOTAL (3)</b>		<b>2</b>	<b>5</b>
<b><u>Police Municipale</u></b>			
Brigadier	C	0	0
Brigadier Chef Principal	C	1	1
Gardien de Police	C	0	0
<b>TOTAL (4)</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
Adjoint d'animation	C	1	2
Adjoint d'animation T.N.C. (28h maxi)	C	5	10
Adjdt d'anim.Principal 2 <sup>ème</sup> classe T.N.C. (28h maxi)	C	1	1
Adjoint d'animation saisonnier	C	2	2
<b>TOTAL (5)</b>		<b>9</b>	<b>15</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)</b>		<b>25</b>	<b>41</b>

**OBJET: N°6/17/06/21 Délibération complémentaire tableau Indemnités des Elus**

Cette délibération est complémentaire à la délibération n°14/06/04/21, entérinant le fait que depuis la nomination d'un conseiller municipal délégué à la date du 01 juin 2020, qu'en même tant que la diminution des taux des adjoints de 19,8% à 18,8%, le taux d'indemnité du Maire a également été diminué de 1% passant de 51,6% à 50,6%.

Le tableau annexé récapitule l'ensemble des indemnités.

**Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE**

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 3 (Jérôme Hennequin, Fatima Malek, Maria MARAIS)**

**D'Approuver le tableau ci-dessous**

Voici, ci-après, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire, et aux 5 Adjoints (Noms, prénoms, taux et montants) pour la période du 18 Mai 2020 au 31 Mai 2020, et le tableau récapitulatif, actuellement effectif, depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2020, suite à l'arrêté de nomination d'une conseillère municipale déléguée.

**Tableau annexe récapitulant les indemnités de fonction**

Arrondissement : Sarcelles

Collectivité de : Belloy-en-France

Population totale : 2 220 au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Indemnités des adjoints : Période du 18 mai 2020 au 31 mai 2020.

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut en euro du 18 au 31//05/2021
Maire : Raphaël Barbarossa	51,6	869,66
1 <sup>er</sup> adjoint : Bontemps Jean-Marie	19,8	333,71
2 <sup>ème</sup> adjoint : Moreau Monique	19,8	333,71
3 <sup>ème</sup> adjoint : Graf Alexis	19,8	333,71
4 <sup>ème</sup> adjoint: Drapeau Delphine	19,8	333,71
5 <sup>ème</sup> adjoint : Sainte-Beuve Thibault	19,8	333,71

(le montant mensuel de mai 2021 étant de 770,10€ pour les adjoints)

Indemnités du Maire et des adjoints et conseillers : A compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euro
Maire : Raphaël Barbarossa	50,6	1968,03
1 <sup>er</sup> adjoint : Bontemps Jean-Marie	18,8	731,20
2 <sup>ème</sup> adjoint : Moreau Monique	18,8	731,20
3 <sup>ème</sup> adjoint : Graf Alexis	18,8	731,20
4 <sup>ème</sup> adjoint: Drapeau Delphine	18,8	731,20
5 <sup>ème</sup> adjoint : Sainte-Beuve Thibault	18,8	731,20
Conseillère déléguée : Caron Aline	6	233,36

**OBJET: N°7/17/06/21 Désignation d'un élu Référent Forêt Bois**

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de nommer un élu Référent Forêt Bois auprès de la Fédération nationale des Communes Forestières. La démarche francilienne élu forêt bois est soutenue la région Ile de France.

Monsieur Thibaut Sainte-Beuve et Madame Fatima Malek postulent pour ce poste de référent forêt bois.

**Le Conseil Municipal  
Après en avoir voté,  
DECIDE**

**Monsieur Thibaut Sainte-Beuve: 14 voix  
Madame Fatima Malek : 3 voix  
ABSTENTION : 1 (Thibaut Sainte-Beuve)**

Monsieur Thibaut Sainte-Beuve est désigné comme élu référent forêt bois auprès de la Fédération nationale des Communes Forestières.

Rapport: VEOLIA Assainissement 2020

Monsieur le Maire informe que le rapport sur l'assainissement établi, selon le décret n° 95.635 du 05 mai 1995, par le fermier ; VEOLIA pour l'année 2020, agissant pour le compte de la commune concernant le service de l'assainissement et le fonctionnement de la station d'épuration nous a été adressé.

Les membres du Conseil Municipal sont conviés à prendre connaissance du dossier en mairie et, les membres de la commission de contrôle financier conviés à émettre un rapport.

TYPE DE COMMISSION	NOM PRENOM
<b>Commission contrôle financier</b>	Aline Caron
	Jean-Claude Turban
	Sabine Loréa
	Fatima Malek

**OBJET: N°8/17/06/21 Schéma vélo communautaire**

Monsieur Bontemps explique le schéma vélo communautaire développé par la C3PF, schéma qui a été présenté à la mairie, schéma établi avec la collaboration du PNR, et pour lequel des ordres de priorité ont été proposés.

Schéma qui peut s'étaler sur 2 mandatures.

Les subventions possibles sont de :

Subvention Régionale à hauteur de 50%

Subvention départementale à hauteur de 20%

Subvention C3PF à hauteur de 15%

Participation communale de 15%

Monsieur le Maire a demandé de compléter ce schéma pour la portion de l'avenue de Beaumont, partant de la Sente aux clercs jusqu'à la rue d'Epinay.

Ce qui permet d'établir 2 parcours :

- 1) Avenue de Carmen – chemin de Saint-Martin (limite St Martin du Tertre)
- 2) Rue des Briqueteries – Place de la gare – RD 909 – avenue de Beaumont – rue d'Epinay

Ces parcours permettant un maillage de Belloy-en-France vers toutes les communes limitrophes (Saint-Martin du Tertre, Viarmes, Luzarches, Epinay-Champlatreux, Villiers le sec et Villaines-sous-Bois)

Propositions hiérarchiques suivant le plan annexé à la délibération.



1<sup>er</sup> : couleur rouge  
2<sup>ème</sup> : couleur bleu  
3<sup>ème</sup> : couleur jaune

Monsieur Jérôme Hennequin et Madame Fatima Malek indiquent que certains chemins de plaine n'existent plus. Monsieur le Maire, précise que le bureau d'étude de la C3PF a tenu compte pour les propositions de plans vélos aux communes de l'état des chemins existants.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**APPROUVE**

Les itinéraires du schéma vélo communautaire prioritaires sur la commune de Belloy-en-France.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe que :

Les travaux d'enfouissement rue de la Croix Saint Georges se poursuivent.

Les travaux de la RD 85 par le Conseil Départemental doivent débuter à l'automne.

Les travaux de rénovation du sol de la classe de la Directrice de l'école élémentaire doivent avoir lieu durant les vacances scolaire.

Les travaux à la maison pour tous doivent avoir lieu courant juillet.

La fibre optique, et la nouvelle téléphonie a été installé en mairie.

L'inauguration du poste source ENEDIS est prévu courant novembre.

Les actes notariés de cession des parcelles SATIM (chemin de Saint Prix et à côté du parking de la gare, côté St Martin) à la commune viennent d'être enfin signés.

Les visiophones des écoles seront en fonction à la rentrée.

Les travaux de voirie de seconde tranche du lotissement du Pré Vert sont en cours.

Le Clos Serena doit livrés 3 bâtiments (A, B et C) en décembre 2021, et puis les bâtiments (D et E) en mars 2022, selon leur planning.

Questions diverses

Madame Fatima Malek donne une information concernant la création d'une association « Belloy belle terre » dont elle est présidente.

Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne l'arrêté préfectoral concernant les parcelles du Montry, les délais concernant la mise en demeure de l'exploitant sont toujours en cours.

Madame Maria Marais demande si la commune est au courant de la chute d'un enfant sur la place Sainte-Beuve, cette semaine, et que compte faire la commune pour la sécurité.

Monsieur le Maire indique qu'aucune information de chute d'enfant n'est arrivée en Mairie, que les bassins des jets d'eaux sont conformes à la réglementation., que les enfants sont très contents de sauter, jouer avec l'eau, et que les parents sont ravis de la gaieté de leurs petits.

La séance est levée à 22 heures 40.



Le Maire,

*R. BARBAROSSA*  
R. BARBAROSSA.